

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 16 DECEMBRE 2019**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -

MM. Francis GRAÖ – François GRECO – Antoine PES – Serge VASELLI –

Absents représentés :

M. Henri CONSENZA donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Conseillers absents : MM. Bernard BATIFOULIER - Lionel VOGEL –

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO -

Début de séance : 15 h 30

Fin de séance : 16 h 32

DELIBERATIONS

2019/48 APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le plan communal de sauvegarde comme présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

2019/49 TRANSFERT DE LA COMPETENCE : « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DLVA

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, approuve le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au 1^{er} janvier 2020 ;

2019/50 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DLVA

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet des nouveaux statuts de la DLVA présentés ;

2019/51 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL : MADAME SEVERINE PACINI

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander le concours du receveur municipal : Madame Séverine PACINI, afin d'assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et de lui accorder une indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires au taux maximum ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire
clôture la séance à 16 h 32**

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 17 décembre 2019

**La secrétaire de séance,
Mme Martine GRECO**

**Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le
23 décembre 2019 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique,
conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales.**

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 17 décembre 2019

**Le Maire
François GRECO**



Signature des Conseillers Municipaux :